

INTRODUCTION GENERALE

Jacques Defourny et Marthe Nyssens

1. L'ECONOMIE EST POLITIQUE

Si l'on embrasse d'un regard l'histoire de l'humanité et si l'on accepte dès lors des schématisations forcément réductrices, on peut sans doute affirmer que les activités économiques des hommes et des femmes ont pratiquement toujours été organisées dans des cadres les subordonnant, à des degrés divers, aux finalités et aux normes collectives des sociétés humaines dans lesquelles elles prenaient place. Il y avait en général un « encastrement » de l'économie dans le social et le politique au sens large.

C'est déjà le cas dans la Grèce antique : les citoyens grecs laissent l'activité purement privée et domestique aux femmes et aux esclaves (tout en encadrant leur travail par diverses règles) et ils considèrent comme beaucoup plus importantes et plus nobles les activités constitutives de la cité (la *polis*, la « sphère publique »), telles que les arts et la politique. Notons, en passant, l'étonnant retournement opéré depuis : l'activité marchande privée et l'accumulation individuelle de richesses sont de nos jours très valorisées, tandis que la politique est souvent décriée et déconsidérée.

Pendant le Moyen-Âge, les marchés sont fortement encadrés par diverses organisations, en particulier les corporations, qui sont des associations privées avec des règles et des normes très contraignantes. Ces corporations sont elles-mêmes très surveillées, très limitées dans leurs prérogatives par le pouvoir politique, que celui-ci soit incarné par des souverains de droit divin ou des seigneurs de l'ordre féodal.

Pendant l'ère mercantiliste, du XVI^e au XVIII^e siècle, se manifeste une montée en puissance de l'économie, surtout avec l'expansion du commerce international. Mais les structures politiques de l'Ancien Régime restent très fortes : tous les États occidentaux cherchent à profiter de l'essor de l'industrie et du commerce pour accumuler des ressources qui serviront à asseoir leur puissance, leurs projets de conquêtes territoriales, etc. Ces États chargent des monopoles de mener une « guerre commerciale » à l'étranger pour faire rentrer dans le pays le plus d'or possible et se protègent contre les importations en érigeant de véritables arsenaux de mesures protectionnistes afin d'éviter les sorties de métaux précieux. Le terme « économie politique » est d'ailleurs forgé par un auteur mercantiliste, Antoine de Montchrestien, et il définit bien le projet visé : mettre l'économie au service du politique.

Au XIX^e siècle, siècle d'or du libéralisme économique, contrairement à ce que l'on croit souvent, les États restent certes foncièrement protectionnistes - en dehors de l'Angleterre qui, en avance sur toutes les autres nations dans son industrialisation, a beaucoup plus à gagner qu'à perdre dans l'ouverture de ses frontières. Mais, à l'intérieur des pays, la règle est au « laisser-faire », et la liberté des marchés est pleinement reconnue. L'activité économique et la production de richesses sont désormais assignées au marché, identifié comme « mécanisme auto-régulateur », et qui s'affranchit des normes sociales qui l'encadraient jusqu'alors. La terre et le travail deviennent des marchandises. Notons cependant que les sociétés occidentales restent largement agricoles et que le monde rural, la paysannerie, l'artisanat et le petit commerce demeurent très marqués par des normes communautaires fortes. La famille et l'Église demeurent des instances de sens majeures.

En outre, il convient de garder à l'esprit qu'un tel développement est aussi rendu possible par des cadres juridiques protégeant la liberté d'entreprendre, la propriété et l'accumulation privées. Quant à la confiance dans la « main invisible » - qui, selon la théorie d'Adam Smith, fait que l'ensemble des actions individuelles des acteurs économiques, guidées uniquement par l'intérêt personnel de chacun, contribuent à la richesse et au bien commun -, elle repose sur des présupposés culturels et moraux précis, même si ceux-ci sont généralement négligés aujourd'hui. Dans sa *Théorie des sentiments*

moraux,¹ A. Smith lui-même dresse le cadre à l'intérieur duquel la poursuite des intérêts personnels peut se déployer et donner naissance à un ordre social prospère et harmonieux.

Malgré tout, les énergies du capitalisme se déploient dans une économie désormais largement « désencastrée » et donnent leur pleine mesure, le plus souvent avec une grande brutalité sociale. En effet, cet essor du capitalisme, qui permet d'augmenter considérablement les richesses, s'accompagne d'une transformation radicale du travail avec le développement du salariat ouvrier, souvent synonyme de conditions de vie marquées par une pauvreté, une précarité et une insalubrité extrêmes. Quelques améliorations sont progressivement concédées par le patronat, mais l'ampleur des inégalités et de la misère est telle que des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent, surtout dans les zones urbaines, pour résister à ce système d'exploitation. Ainsi, pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, des associations de toutes sortes, puis des mouvements ouvriers de mieux en mieux structurés vont-ils contester la domination de l'économie capitaliste. Ces mouvements affirment aussi la force et l'identité d'une classe ouvrière – force et identité fondées sur des valeurs communes, des formations politiques et syndicales naissantes et des revendications de plus en plus audacieuses.

En Europe, cette contestation d'un ordre capitaliste omnipotent va engendrer deux grands scénarios : à l'Est, et tout d'abord en Russie, apparaît le projet collectiviste qui, pour ce qui nous concerne ici, peut être vu comme un arrêt brutal de l'émancipation de l'économie. Il s'agit ici, au contraire, de « ré-encadrer » complètement l'économie dans le politique, en le soumettant à diverses tutelles administratives et techniques et en mettant en place un énorme appareil de planification impérative. On sait aujourd'hui que, bien que basée sur des valeurs sociales difficilement contestables et sur des idéaux d'égalité, cette « re-politisation » de l'économie a non seulement bafoué les libertés individuelles fondamentales, mais aussi étouffé les énergies créatrices et les capacités d'initiative. Le projet du socialisme centralisé a manifestement échoué, du moins dans les formes historiques que nous lui avons connues.

L'autre grand scénario du XX^e siècle est celui d'un interventionnisme étatique qui ne remet pas fondamentalement en cause la propriété privée des moyens de production et le libre marché comme moteurs de la création de richesse, mais qui essaie de corriger leurs imperfections et de limiter leurs excès. Diverses législations sociales apparaissent dès le début du siècle puis après la Première Guerre mondiale, en particulier pour protéger la santé des travailleurs. Mais c'est surtout à partir des années 1930, et plus encore après la Seconde Guerre mondiale, que la plupart des pays occidentaux mettent en place des régulations publiques qui incarnent des choix collectifs et certains projets de société, avec de nombreuses variantes allant des social-démocraties scandinaves au capitalisme beaucoup moins régulé des États-Unis. Il s'agit alors d'imposer des limites à la prétention du capitalisme à tout régenter et de créer les conditions de l'acceptation sociale de la domination du marché. Des secteurs d'activité entiers (éducation, santé...) sont soustraits aux lois du marché ; des activités stratégiques (énergie, communications...) sont nationalisées ou fortement régulées par l'État ; le droit social et du travail régit les rapports entre salariés et patrons ; et une sécurité sociale de plus en plus large est mise en place pour faire face de manière solidaire aux risques sociaux (maladie, chômage, vieillesse...).

L'histoire économique des XIX^e et XX^e siècles peut sans doute être synthétisée en soulignant un double mouvement : un mouvement vers le libéralisme économique et l'autorégulation marchande, puis un mouvement de déploiement d'institutions et de normes sociales visant à protéger les citoyens via des mécanismes de redistribution. Il en résulte une synergie marché-État qui donne des résultats remarquables, à la fois en termes de croissance et de répartition des richesses, et qui culmine dans la période 1945-1975, dite des « Trente Glorieuses ». Cependant, une analyse rétrospective indique que cet âge d'or est sans doute une exception dans l'histoire de l'Occident.

Depuis les années 1980, en effet, les forces de la globalisation font à nouveau sortir le capitalisme des cadres qui lui avaient été imposés. La multinationalisation des activités productives, la libéralisation

¹ Publiée en 1759, soit bien avant ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776).

des échanges (soutenue par des politiques nationales et supranationales), la globalisation des marchés financiers, la mise en question de nombreuses régulations publiques font qu'aujourd'hui, les logiques capitalistes se sont à nouveau largement émancipées. Dans le contexte de la mondialisation, beaucoup d'acteurs ne respectent plus guère les normes socio-politiques qui assuraient l'encadrement des marchés. Tout se passe comme si les États avaient délimité un terrain de sport (par exemple de football), avec des règles propres et en s'érigeant eux-mêmes en arbitres pénalisant les infractions. Mais beaucoup de joueurs osent aujourd'hui sortir du terrain et marquer des buts par derrière (comme au hockey sur glace), contournant les règles tout en échappant à des pénalités que les arbitres ne sont plus en mesure d'imposer. Autrement dit, les marchés et leurs principaux acteurs privés échappent à nouveau au politique, en particulier parce que leur aire de jeu naturelle est à présent beaucoup plus vaste que celle du politique.

Quelles leçons tirer de ce bref et (trop) schématique survol historique ? Du point de vue de l'analyse des systèmes économiques, il faut en premier lieu reconnaître l'énorme dynamique créée par le capitalisme. Aucun autre mode d'organisation des activités économiques des sociétés humaines n'a sans doute jamais pu libérer de telles forces productives, de telles capacités créatrices, et n'a permis d'améliorer significativement les conditions de vie de populations aussi importantes. Cependant, il apparaît tout aussi clairement que c'est lorsqu'il a été accompagné par un projet politique fort que le capitalisme a porté les meilleurs fruits. Le libéralisme débridé du XIX^e et du début du XX^e siècle est allé de pair avec de terribles problèmes sociaux et n'a pu empêcher de nombreuses guerres, en particulier les deux guerres mondiales. À l'inverse, en dépit de toutes ses limites, la construction européenne s'est ancrée à la fois dans la reconnaissance des dynamiques propres aux économies de marché et dans l'affirmation d'un projet politique encadrant le marché commun ; or, même si l'on peut trouver très insuffisante l'expression politique de l'Union européenne, comment nier que celle-ci a porté avec succès un projet de paix et de prospérité largement partagée ?

Aujourd'hui, cependant, les limites de l'action publique à différents niveaux vont de pair avec un retour en force des dogmes néo-libéraux, qui prônent à nouveau la dérégulation des marchés, la réduction du rôle de l'État dans nos économies et l'extension de la sphère marchande. En même temps, notre époque est marquée par une profonde prise de conscience des défaillances d'un modèle de développement axé quasi exclusivement sur la croissance économique.

D'abord et avant tout, la crise écologique pose, avec acuité, la question des limites de notre modèle de développement : celui-ci nécessite une consommation considérable d'énergies fossiles, en voie de raréfaction, et exerce sur notre environnement des pressions qui mettent en danger l'avenir de la planète et celui des générations futures. La croissance économique s'est, par ailleurs, fortement ralentie, en particulier depuis la crise financière de 2008, au point que l'on évoque de plus en plus la perspective d'une stagnation séculaire. Or, le compromis fordiste des Trente Glorieuses reposait sur le partage des gains de productivité entre capital et travail, gains de productivité qui ont aussi participé au financement des politiques publiques. Il nécessitait un contexte de croissance économique soutenue, avec lequel nos économies ne sont pas près de renouer. Ensuite, le chômage structurel qui caractérise les sociétés européennes touche de plein fouet les peu qualifiés. Or, le travail salarié constitue le moyen d'intégration privilégié non seulement sur le plan économique, via le revenu et l'accès aux droits sociaux qu'il procure, mais aussi au niveau social : avoir un emploi rémunéré, c'est prendre part pleinement à la vie de la société. L'ascenseur social est donc profondément grippé. En outre, depuis les années 1980, les inégalités de revenus se creusent à nouveau. Si l'on suit les analyses de Piketty, le capitalisme serait même, par essence, générateur d'inégalités croissantes sur le moyen et le long terme. Si ces inégalités se manifestent entre classes sociales à l'intérieur d'un même pays, les flux migratoires sont également le reflet des profondes inégalités entre nations. Avec la croissance soutenue de la population dans de nombreux pays du Sud, les défis alimentaires sont eux aussi considérables et renforcent la probabilité d'autres crises migratoires dans les prochaines décennies. Enfin, ces crises économiques, sociales, démographiques et écologiques se doublent d'une profonde crise des valeurs, que dénoncent de nombreux mouvements sociaux. Certains ont émergé dès le début des années 1970, comme les mouvements écologiste et féministe ; d'autres sont plus récents, comme la mouvance altermondialiste et celle de la décroissance ou de la « post-croissance », qui remettent

profondément en question un modèle de développement dont la boussole est l'accumulation de richesses matérielles.

Face à ce tableau plutôt sombre, on peut sans doute affirmer qu'un grand défi contemporain consiste à reconstruire, à refaçonner, autour et au sein de nos économies, des projets politiques plus ambitieux. De tels projets ne peuvent plus faire l'économie de questions fondamentales comme celle des finalités sous-jacentes à nos modèles de société, qui doivent désormais intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux. Il s'agit donc de s'interroger sur les transformations politiques, sociales, économiques et culturelles qui peuvent concourir à faire émerger des modèles de développement plus soutenables. Mais face à la complexité des défis locaux et globaux, et à l'incertitude radicale à laquelle nous sommes confrontés, autant se convaincre d'emblée qu'aucun modèle ne peut avoir la prétention de détenir le monopole de la solution. Le pluriel s'impose, les leviers de la transition ne peuvent qu'être multiples.

2. VERS UN REGARD PLURIEL SUR L'ECONOMIE

La régulation des marchés par les pouvoirs publics demeure, bien évidemment, une question centrale. Dans un monde de « concurrence imparfaite », où les marchés sont incomplets, où l'information est imparfaite et où les prix, compte tenu des externalités sociales et environnementales, ne reflètent pas réellement la valeur des biens et services, il est aujourd'hui acquis qu'un certain nombre de règles doivent être imposées aux marchés pour qu'ils soient efficaces. Des marchés non régulés sont incapables de jouer leur rôle – à savoir allouer des ressources rares de manière efficace et transmettre par les prix des signaux qui aient du sens. Mais dans un monde globalisé, on ne peut plus se contenter de concevoir des régulations aux niveaux local et national ; certaines de ces régulations doivent être établies au niveau supranational, ce qui nécessite une coopération étroite entre États.

Même éventuellement régulées, les logiques marchandes sont aujourd'hui à ce point dominantes qu'on en vient à assimiler l'économie au marché. Or, on sait qu'il existe d'autres principes de comportement économique qui sont fondamentaux pour le bien-être et la cohésion des sociétés. Les plus souvent cités, aux côtés de l'échange marchand, sont, d'une part, la redistribution, généralement opérée par la puissance publique et, d'autre part, la réciprocité (y compris l'entraide mutuelle et le don), qui est essentielle non seulement dans la sphère domestique, mais aussi dans bien des dynamiques associatives et citoyennes locales.

2.1. Redécouvrir les spécificités et les apports du non-marchand

Tout d'abord, il importe de retrouver le sens profond du non-marchand : les activités financées par l'impôt ont une identité et une noblesse toutes particulières parce qu'elles traduisent des choix de la collectivité tout entière. Plutôt que de dépendre d'options individuelles d'achat ou d'investissement, comme la plupart des biens et services marchands, elles sont financées pour l'essentiel par la « caisse commune » de la collectivité, parce que celle-ci, par la voie de ses instances de gouvernement, les a jugées trop essentielles pour que leur production et leur distribution soient laissées aux seules forces du marché. En ce sens, les biens et services « non marchands » (protection sociale, éducation, santé, culture, action sociale...), loin de former une zone secondaire de nos économies, en représentent au contraire une des formes les plus « civilisées » : la société les a identifiés comme fondamentaux pour tous ses membres et en a organisé une sorte d'achat groupé pour l'ensemble de ceux-ci. Cet achat groupé est rendu possible grâce à une contribution de tous les citoyens (via la fiscalité), qu'ils travaillent dans le marchand ou le non-marchand, et de toutes les entreprises, qu'elles soient marchandes ou non marchandes.

Cette vision s'inscrit évidemment à contre-courant de la vision dominante, qui considère généralement le non-marchand comme une charge pour la société, financée par la ponction fiscale et parafiscale, qui serait opérée uniquement sur les activités marchandes – les seules vraiment « productives ». Pourtant, même si l'absence de prix de marché rend plus difficile le calcul de la valeur ajoutée des productions non marchandes, elles n'en sont pas moins génératrices de valeur. Pourquoi une autoroute à péage,

c'est-à-dire offerte sur le marché des voies de communication, serait-elle plus productive qu'une autoroute dont le financement est entièrement assuré via le budget public ? Pourquoi un professeur de langue rémunéré par l'État dans un collège ne serait-il pas productif, alors que celui qui travaille dans une société commerciale offrant des cours de langue sur le marché le serait ? Dans le même type de raisonnement simpliste mais largement répandu, le non-marchand serait à la limite le « luxe » que peut se permettre une société qui assure d'abord la rentabilité de ses activités marchandes. En fait, c'est oublier qu'il y a une grande interdépendance entre le marchand et le non-marchand, et non une dépendance à sens unique. Le non-marchand contribue de façon importante au développement du secteur marchand et de l'économie en général. Il est en premier lieu un client important des entreprises commerciales. Le non-marchand distribue aussi des salaires, qui soutiennent la consommation privée et donc les débouchés du secteur marchand. Enfin, les activités non marchandes profitent encore de multiples manières aux entreprises commerciales ; que l'on pense par exemple au rôle de l'enseignement et de la formation professionnelle pour la qualification du personnel engagé par les entreprises, ou encore à l'importance des services médicaux et des loisirs (sportifs par exemple) pour la santé des travailleurs.

À l'heure du débat sur une marchandisation croissante des services sociaux et de la protection sociale, le non-marchand devrait apprendre à mieux rendre compte de son action, pour mieux se faire comprendre. Mais il s'agit également de mieux prendre en compte la complexité du fonctionnement des activités non marchandes pour mieux garantir leur efficacité. Le non-marchand n'est pas soumis à la sanction du marché comme aiguillon permanent, mais il a un devoir d'efficacité aussi grand, voire plus grand que les autres secteurs, car c'est la collectivité toute entière, et non un groupe limité d'actionnaires ou de clients, qui lui confie des ressources et une mission au nom du bien commun.

2.2. Valoriser les apports de la production et des échanges non monétaires

De nombreux biens et services sont produits et distribués via des circuits non monétaires. Pensons, notamment, à l'immense masse de travail non rémunéré effectué au sein de la sphère domestique. En outre, de nombreuses solidarités de proximité et associations reposent également sur la valorisation de ressources non monétaires - en particulier sur du travail bénévole - ancrées dans des logiques de réciprocité et d'entraide mutuelle. Ces activités sont trop souvent, elles aussi, considérées comme non productives, et elles restent invisibles puisque le PIB, dont la croissance reste l'objectif prioritaire de nos sociétés, ne prend en compte que les flux monétaires dans le calcul des valeurs ajoutées. De multiples initiatives citoyennes participent aujourd'hui à l'émergence de nouvelles façons de produire et consommer en mobilisant des logiques principalement non monétaires (potagers collectifs, groupements d'achats communs, « repair cafés », « donneries », réseaux d'échange de savoirs...). Ces initiatives sont non seulement porteuses d'innovation sociale, mais elles réinterrogent également le rapport de nos sociétés à l'activité économique.

De nombreux travaux se sont déjà attachés à mettre en évidence cette pluralité des logiques et modes de régulation des échanges non marchands et non monétaires. Néanmoins, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour faire reconnaître et promouvoir des économies réellement « plurielles ». Ce constat invite à élargir notre prisme pour analyser les réalités socio-économiques. Si les logiques marchandes et leurs régulations demeurent, bien évidemment, des questions centrales pour l'analyse socio-économique, il s'agit d'élargir le spectre en y incluant les logiques non marchandes et non monétaires ainsi que leurs multiples articulations. Ce faisant, en nous situant dans le sillage de l'économie institutionnelle, nous sommes amenés à considérer le marché et ses régulations comme des institutions et non comme un « ordre naturel » favorisant, *a priori*, l'efficacité économique. Au même titre, les logiques non marchandes et non monétaires doivent être envisagées comme des logiques économiques instituées qui produisent de la valeur. Il s'agit donc de s'inscrire dans une perspective d'économie substantive telle qu'ouverte par Polanyi, selon laquelle est qualifiée d'économique toute activité dérivée des interactions institutionnalisées entre la personne, ses semblables et la nature afin de lui fournir ses moyens de subsistance.

3. AFFIRMER L'IMPORTANCE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une autre façon de s'inscrire dans cette perspective d'une économie plurielle consiste à affirmer l'existence et l'importance, aux côtés du secteur privé lucratif et du secteur public, d'un « troisième secteur » qui, le plus souvent d'ailleurs, articule des logiques marchandes et non marchandes (voire non monétaires).

On l'a dit, le développement du capitalisme a suscité, dès le XIX^e siècle, pour faire face à la détresse de nombreux groupes sociaux, l'émergence de projets d'organisation socio-économique alternatifs : des associations ouvrières, des sociétés de secours mutuels, des coopératives de travailleurs et de consommateurs se sont multipliées dans les cités ouvrières pour inventer collectivement des réponses concrètes aux besoins les plus pressants. En milieu rural également, les premières coopératives d'épargne et de crédit ou d'utilisation de matériel agricole ont vu le jour sous l'impulsion d'agriculteurs cherchant ensemble des réponses à leurs problèmes communs. Qu'elles soient philanthropiques ou d'entraide mutuelle, laïques ou confessionnelles, d'autres formes d'associations ont, elles aussi, parfois depuis bien plus longtemps, voulu répondre à des besoins majeurs des populations. Rappelons, par exemple, le rôle historique des ordres religieux dans le développement des services de santé et d'éducation, ou encore l'apport des confréries, groupements organisés de laïcs qui s'affirment en dehors des couvents pour répondre à des besoins d'assistance et d'entraide.

Plus près de nous, au XX^e siècle, les associations ont été pionnières dans de nombreux services sociaux (aide à domicile, accueil de la petite enfance, centres culturels, clubs sportifs, aide à l'intégration des personnes immigrées...), pour lesquels des partenariats avec l'État ont ensuite contribué à la construction progressive de nos modèles sociaux. Enfin, dans le capitalisme mondialisé et dérégulé des dernières décennies, des groupes de citoyens, des acteurs du secteur privé ou des responsables publics, chacun à leur manière, découvrent ou redécouvrent des possibilités nouvelles de promouvoir en même temps des dynamiques économiques et des finalités sociales, le plus souvent de type associatif ou coopératif et ce, dans de nombreux secteurs d'activité : insertion par l'économie, finance sociale, circuits courts, recyclage, aide aux personnes, économie collaborative et de la fonctionnalité... Ces initiatives du troisième secteur - présentes depuis longtemps, mais qui étaient passées au second plan avec la montée des États-providence - sont remises en valeur face à la tentation du « tout au marché ». En effet, ces initiatives, même si elles s'expriment aussi par des voies marchandes, s'affirment comme des expressions de la société civile et de plus en plus comme un contre-pouvoir résistant aux lois du capitalisme.

Les dénominations sont multiples, se côtoient et varient suivant les contextes nationaux ou régionaux : économie sociale, économie solidaire, entreprise sociale, entrepreneuriat social, secteur sans but lucratif ou *non-profit*, secteur associatif, etc. Ce sont là autant de concepts et d'approches qui permettent d'appréhender une partie de plus en plus importante - et pourtant méconnue - de nos économies, que nous appellerons aussi le « troisième secteur » (*third sector*), à l'instar de la principale association scientifique internationale soucieuse de faire dialoguer toutes les traditions de recherche en la matière.² Représentant jusqu'à 15 % de l'emploi salarié et des millions de volontaires dans de nombreux pays, ce « troisième secteur » se distingue nettement tant du secteur privé de type capitaliste que du secteur public. Certes, il n'est pas séparé des deux autres par des frontières parfaitement définies et étanches, et les partenariats entre eux sont nombreux. Néanmoins, ses dynamiques propres sont suffisamment originales pour ne pas être confondues avec celles des deux autres. De plus, il apparaît comme une réponse, partielle mais très pertinente, à de nombreux défis d'aujourd'hui : lutte contre le chômage et l'exclusion sociale, développement des services de proximité, nécessité d'un commerce plus équitable, impératifs d'une transition écologique, etc. Par leurs dynamiques entrepreneuriales, les organisations qui composent le troisième secteur défrichent de nouvelles activités. Par leurs valeurs - finalité de service, gestion démocratique, autonomie, solidarité -, elles

² C'est en effet dans une telle perspective « œcuménique » que des chercheurs du monde entier ont choisi de former en 1992 l'*International Society for Third Sector Research*.

inspirent confiance aux citoyens comme aux pouvoirs publics, qui leur confient de multiples missions d'intérêt général.

En France, une loi de 2014 reconnaît et définit désormais la notion d'économie sociale et solidaire (ESS) comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine », et qui fait la spécificité des coopératives, des mutuelles, des associations et des fondations. Plus précisément, les entreprises de l'ESS doivent poursuivre un but autre que le seul partage des bénéfices, adopter une gouvernance démocratique, être gérées de telle sorte que les bénéfices soient réinvestis dans l'entreprise et qu'en cas de dissolution, le « boni de liquidation » soit redistribué à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire. Cette loi ouvre également le champ de l'ESS aux sociétés commerciales, pour autant qu'elles respectent les mêmes principes de fonctionnement.

En Belgique, c'est le terme d'économie sociale qui prédomine. La première définition proprement dite de l'économie sociale a été élaborée en 1990 par le Conseil Wallon de l'Economie Sociale et a été confirmée par un décret du Parlement Wallon en 2008. Cette définition met l'accent sur deux aspects. D'une part, elle désigne des catégories d'organisations privées non capitalistes qui, par leurs statuts et donc par des règles particulières, en forment les principales composantes : les coopératives, les mutuelles, les associations et les sociétés à finalité sociale. D'autre part, elle définit des principes : autonomie de gestion, finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de rapport financier, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Cette formulation wallonne des principes de l'économie sociale a exercé une influence significative dans d'autres pays latins. C'est tout particulièrement le cas en Espagne, mais aussi au Québec, où la définition de l'économie sociale dans la loi-cadre de 2013 est très similaire, avec toutefois une tonalité plus marchande, une insistance sur la viabilité économique et des restrictions plus précises pour la distribution des surplus.

En Suisse, il n'y a pas de cadre juridique national ou cantonal qui définisse ce que recouvre exactement l'économie sociale ou l'économie sociale et solidaire. Depuis plus de dix ans néanmoins, l'ESS se construit progressivement en Suisse romande, où les Chambres régionales de l'ESS acceptent comme membres des organisations qui, quelle que soit leur forme juridique, se reconnaissent dans certains principes de fonctionnement. La gouvernance démocratique et participative, la contribution au bien commun, la limitation du profit, l'équité dans les écarts salariaux, le respect de l'environnement, la solidarité et l'autonomie par rapport à l'État y sont traduits en critères d'adhésion.

Depuis les années 1990 et surtout 2000, on assiste en outre, un peu partout dans le monde, à la percée de trois notions qui n'étaient jusque-là pratiquement jamais utilisées : celles d'« entrepreneuriat social », d'« entrepreneur social » et d'« entreprise sociale ». Sur le plan institutionnel, l'impulsion majeure en Europe est venue d'Italie, où le Parlement a voté, en 1991, une loi offrant un statut spécifique de « coopérative sociale » à des initiatives qui se multipliaient depuis plusieurs années en mettant sur pied des activités économiques, y compris marchandes, au service d'objectifs sociaux. Dans la foulée, de nouvelles législations ont vu le jour un peu partout en Europe : dans la plupart des pays européens, des cadres légaux ou des statuts juridiques ont été institués pour mieux reconnaître la possibilité de déployer une activité économique, y compris commerciale, tout en poursuivant une finalité sociale. Certains de ces statuts se sont moulés dans le modèle coopératif - tel en France, le statut de « société coopérative d'intérêt collectif » (2001) - alors que d'autres ne se réfèrent pas explicitement au modèle coopératif, comme dans le cas belge de la société à finalité sociale. On peut néanmoins reconnaître à cette notion d'entreprise sociale une parenté très nette avec l'économie sociale et solidaire, car elle met en lumière certaines dynamiques particulières au sein de l'ESS – mais parfois aussi au-delà de ses frontières.

4. OBJECTIFS ET PLAN DE L'OUVRAGE

L'objectif de cet ouvrage est d'offrir une analyse rigoureuse de cette économie sociale (ou ESS) et de ces entreprises sociales qui non seulement suscitent un intérêt croissant mais jouent également des rôles de plus en plus importants dans les sociétés contemporaines. Nous le ferons sous deux angles bien distincts et complémentaires. Dans une première partie, que nous intitulons « Fondements », nous passerons en revue les acteurs et les formes d'organisation constituant le « troisième secteur ». Il s'agira d'analyser, d'une part, les concepts « coupoles » censés rassembler et nommer l'ensemble ou l'essentiel du troisième secteur (économie sociale, économie solidaire, secteur *non-profit*) et, d'autre part, les formes d'organisation (coopératives, associations, entreprises sociales) ou de comportement (bénévolat) unanimement considérés comme composantes centrales de ce troisième secteur. Loin d'opposer ces concepts entre eux, la démarche consistera plutôt à expliquer, pour chacun d'eux, ses racines historiques et le contexte institutionnel au sein duquel il a émergé, et à dégager son potentiel analytique pour éclairer les dynamiques de ce troisième secteur. Le lecteur sera ainsi invité à considérer chacun de ces concepts comme une source originale d'éclairage qu'il peut mobiliser, seule ou avec d'autres, en connaissant ses apports et ses limites, ses couleurs et ses angles particuliers.

La seconde partie de l'ouvrage, intitulée « Enjeux », est consacrée à des questions transversales majeures pour le troisième secteur : son appréhension statistique, les politiques publiques qui le concernent, ses formes de gouvernance, sa performance économique et sociale. Davantage que des « spots » à la lumière plutôt verticale, il s'agira ici de faisceaux lumineux traversant de part en part la scène du troisième secteur et jetant chacun une lumière particulière. Soulignons au passage que l'ambition de l'ouvrage n'est en rien d'esquisser une théorie générale de l'économie sociale et solidaire ; tout au plus ces nombreux éclairages pourront-ils contribuer à discerner certains axes plus féconds que d'autres, mais aussi à repérer des zones d'ombre persistantes.

Confiés à des spécialistes qui comptent parmi les meilleurs du monde francophone, les chapitres de cet ouvrage se présentent comme de grandes synthèses de la littérature scientifique internationale. On notera toutefois que nous n'avons aucune prétention de couvrir les réalités qui pourraient paraître analogues dans les pays du Sud. Certes, les initiatives associatives, mutualistes et coopératives y sont nombreuses et importantes, mais leurs spécificités sont telles qu'elles mériteraient un autre chantier.

Cet ouvrage s'adresse en premier lieu aux enseignants, aux étudiants et aux chercheurs, mais aussi aux professionnels qui éprouvent le besoin de se ressourcer ou d'affiner leurs grilles d'analyse. Son orientation principale n'est ni celle d'une approche politique, ni celle d'une boîte à outils à destination des gestionnaires. Elle est avant tout socio-économique, en ce sens que l'ensemble des analyses s'articulent autour d'une double hypothèse centrale : d'une part, les organisations et les dynamiques du troisième secteur sont pleinement économiques et constituent un objet plus que légitime pour la science économique ; d'autre part, la même science économique ne peut s'avérer féconde sur un tel objet que si elle se met à l'écoute et entre en dialogue avec les autres sciences sociales.

Pour identifier l'existence d'un troisième secteur, aux côtés du secteur privé à but lucratif et du secteur public, l'expression « *économie sociale* » est sans doute la plus répandue dans les pays latins. Jacques Defourny, dans le premier chapitre, situe d'abord ce terme dans une perspective historique, faisant notamment remonter son analyse à l'associationnisme ouvrier du XIX^e siècle, avant de s'attacher aux approches contemporaines, qui définissent l'économie sociale par ses statuts juridiques (coopérative, mutuelle, association et fondation), ses principes et ses pratiques spécifiques. Après avoir analysé les atouts et les limites de la reconnaissance en France, par une loi de 2014, de ce qui est désormais nommé l'économie sociale et solidaire (ESS), il situe également les apports et les faiblesses de ces conceptualisations par rapport à d'autres, notamment celle du « *non-profit sector* », typique d'une vision anglo-saxonne. Enfin, il identifie quelques leçons qui peuvent être tirées de l'histoire de l'économie sociale pour mieux percevoir ses émergences et ses développements actuels.

Les *coopératives* constituent l'une des composantes majeures de l'économie sociale. Le mouvement coopératif a traversé près de deux siècles d'histoire et connaît aujourd'hui un regain de vigueur. Dans les coopératives, les membres sont à la fois associés de la coopérative et bénéficiaires de ses services en tant que clients, salariés ou fournisseurs de l'entreprise. Dans le deuxième chapitre, Nadine Richez-

Battesti et Jacques Defourny nous proposent une plongée dans les racines historiques de la coopération, avant de se pencher sur l'identité et le paysage coopératifs actuels. Ils exposent ensuite différentes grilles analytiques (grille institutionnaliste, approche conventionnaliste et économie de l'autogestion) qui permettent de mieux saisir les spécificités de cette forme d'entreprise.

Les *associations* constituent une autre grande famille de l'économie sociale et solidaire. Elles sont caractérisées par une contrainte de non-distribution des profits : les excédents financiers ne peuvent être redistribués à ceux qui contrôlent l'organisation. Marthe Nyssens, dans le troisième chapitre, propose un inventaire synthétique de la littérature économique, principalement anglo-saxonne, qui analyse les raisons d'être des « *non-profit organizations* », aux côtés des entreprises privées à but lucratif et de l'État. Dans le monde anglo-saxon, les associations sont très souvent associées à des concepts tels que les associations caritatives (*charities*), la philanthropie ou les activités bénévoles, qui façonnent l'action de la société civile dans ces pays. C'est pourquoi ce chapitre expose également les racines historiques des concepts qui éclairent les arguments avancés par ces théories économiques.

Massivement concentré dans les associations et y jouant souvent un rôle majeur, le *bénévolat* mérite lui aussi une attention toute particulière. Lionel Prouteau identifie les racines historiques du concept et examine les principaux traits qui le définissent. Dans ce quatrième chapitre, il s'interroge en particulier sur les déterminants du comportement bénévole et passe en revue les réponses fournies par les approches psychologiques, par la sociologie et par les théories économiques. Ces dernières voient le travail bénévole tour à tour comme la production d'un bien collectif, comme la consommation d'un bien privatif ou comme un investissement. Mais comme le souligne l'auteur, il s'agit d'une réalité dont l'analyse requiert absolument des éclairages pluridisciplinaires.

Tel que forgé et théorisé en France dans les années 1990, le concept d'*économie solidaire* a voulu d'emblée incarner une démarche « par le bas », soulignant les dynamiques socio-politiques de multiples pratiques de terrain, et ce, au sein d'organisations n'adoptant pas nécessairement les statuts juridiques du triptyque coopérative-mutuelle-association. Afin de mettre en lumière ces spécificités de l'économie solidaire, en particulier dans sa double dimension – socio-économique et politique –, Laurent Gardin et Jean-Louis Laville déploient, dans le cinquième chapitre, une perspective polanyienne de l'économie.

Dans le sixième chapitre, consacré à l'*entreprise sociale*, Jacques Defourny et Marthe Nyssens analysent d'abord les principales écoles de pensée qui ont conceptualisé les notions d'« entreprise sociale » et d'« entrepreneuriat social » en les replaçant dans leurs contextes historiques - tantôt anglo-saxons, tantôt européens. Ils détaillent ensuite l'approche européenne de l'entreprise sociale élaborée par le Réseau EMES, qui s'inscrit dans le prolongement de l'économie sociale et solidaire. Ils proposent également un cadre analytique permettant, au-delà de l'extrême diversité des réalités de terrain, l'identification de quatre modèles majeurs d'entreprise sociale en les distinguant suivant la place de la mission sociale au sein de leurs activités économiques et suivant leurs formes de gouvernance.

Edith Archambault ouvre la seconde partie de l'ouvrage, consacrée aux grands enjeux actuels dans le troisième secteur, avec son chapitre traitant de l'*appréhension statistique de l'économie sociale et solidaire*. Son analyse met en lumière l'importance de la mesure de l'économie sociale et solidaire dans une perspective de meilleure identification et de plus grande reconnaissance de celle-ci, de mise en évidence de son impact et de comparaison internationale. L'auteure retrace ici l'histoire de la construction des statistiques de l'ESS et des progrès réalisés durant les 20 dernières années, qui ont permis d'atteindre une méthodologie commune – laquelle permet désormais de construire des comptes satellites qui couvrent les associations, et, dans un futur que l'on espère proche, l'ensemble de l'ESS. Elle évoque également la délicate mesure du travail bénévole.

Dans le huitième chapitre, Jean-Louis Laville et Marthe Nyssens analysent les multiples interdépendances entre *les associations et les États* sociaux qui ont permis le développement de nombreuses *politiques publiques*, lesquelles constituent des leviers majeurs du développement des

associations. En somme, ce que proposent ces auteurs est d'étudier avec attention l'encastrement politique des associations. Ils inscrivent d'abord leur analyse dans une perspective historique, en comparant le rôle des associations dans la construction de différents types d'États sociaux, avant de se pencher sur les reconfigurations contemporaines dans le domaine de la régulation publique, qui affectent profondément les rapports entre pouvoirs publics et associations.

Dans les organisations de l'économie sociale et solidaire, qui doivent concilier des impératifs financiers avec la primauté de la finalité sociale, la question de la *gouvernance* apparaît comme un enjeu majeur ; celui-ci est au cœur du neuvième chapitre. S'appuyant sur des travaux menés dans le champ de l'économie néo-institutionnelle, Francesca Petrella analyse d'abord la spécificité de la propriété des organisations de l'économie sociale et solidaire par rapport à celle des entreprises privées lucratives. Mais au-delà des formes de propriété, la notion de gouvernance renvoie également au fonctionnement du conseil d'administration, mais aussi aux multiples dispositifs de participation aux décisions, de contrôle, de suivi et d'évaluation au sein de l'organisation, voire aux interactions de l'organisation avec son environnement – autant d'éléments qui sont également abordés dans ce neuvième chapitre.

Laurent Gardin, Florence Jany-Catrice et Samuel Pinaud se penchent, quant à eux, sur les *formes d'évaluation de l'économie sociale et solidaire* et sur les enjeux sous-jacents de la mesure de ses performances. Pour comprendre ces enjeux, les auteurs approfondissent d'abord l'influence des mutations socio-économiques contemporaines, en particulier de la montée des services, et analysent comment les réflexions concernant l'évaluation de l'ESS s'inscrivent dans un contexte de transformation des modes d'action publique. Ils montrent ensuite comment, en France, la notion d'« utilité sociale » en est venue à progressivement incarner la recherche du « produit » de l'ESS. Ils détaillent enfin les différentes formes d'évaluation de l'utilité sociale ainsi que les enjeux démocratiques que recouvrent les méthodes utilisées.

Enfin, dans le onzième et dernier chapitre de l'ouvrage, Marie J. Bouchard et Benoît Lévesque proposent une analyse des rapports qu'entretiennent l'économie sociale et solidaire et l'*innovation sociale* et de leurs contributions respectives aux transformations sociales. En effet, l'économie sociale et solidaire est de plus en plus explicitement associée aux dynamiques d'innovation sociale, et de plus en plus fréquemment reconnue comme un moteur de transformation de nos économies. Leur analyse s'appuie sur la synthèse de deux ensembles de recherches : d'une part, les travaux traitant des rapports entre ESS, entreprise sociale et innovation sociale et, d'autre part, ceux qui étudient les rapports entre l'innovation sociale et l'innovation en général, telle qu'abordée comme objet spécifique.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une contribution scientifique au sens habituel du terme, nous ne voulons pas terminer la présentation de cet ouvrage sans souligner l'apport considérable de Sophie Adam. Assistante à la coordination de nombreux projets au sein du Réseau EMES et du Centre d'Economie Sociale à HEC Liège, elle a assuré d'innombrables relectures et son sens aigu de l'*editing* a bénéficié à l'ensemble des chapitres.